



Saisie des biens (meubles) par un huissier

Par Visiteur

Bonjour,

un huissier a-t-il le droit de saisir des meubles qui ne m'appartiennent pas et appartiennent à ma mère (factures à l'appui). Merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

un huissier a-t-il le droit de saisir des meubles qui ne m'appartiennent pas et appartiennent à ma mère (factures à l'appui). Merci

Absolument pas.

Un parent n'étant pas responsable des dettes de son enfant, il ne peut en subir la responsabilité.

En cas de saisie, une saisine du JEX est nécessaire pour contester ladite saisie.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie beaucoup de votre réponse